

CONCOURS NATIONAL Paul Gérard POUGOUE

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée et organisée par Les CLUBS OHADA du Cameroun

CONCOURS NATIONAL Paul Gérard POUGOUE

1. Généralités

Le Concours national « Paul Gérard POUGOUE » vise à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

L'administration du Concours incombe à un Staff Exécutif dirigé par le comité technique d'organisation. L'équipe d'organisation du Concours comprend le Staff Exécutif et un Staff Technique.

Le Concours est itinérant et se tient chaque année dans l'une des Universités Camerounaises prenant part au concours, si les conditions le permettent. L'édition 2017, se tiendra à L'Université Catholique d'Afrique Centrale, à Yaoundé.

2. Les participants

Le concours est ouvert à l'ensemble des universités camerounaises ayant ou non en leur sein un Club OHADA fonctionnel. Le concours ne se rapporte qu'aux étudiants.

Chaque université participante doit en principe présenter une seule équipe.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit. Sont autorisés à participer au concours :

- les étudiants d'un niveau équivalent ou inférieur au Master 1 (4ème année),
- les étudiants en Master 2 ou titulaire du Master 2 (un seul par équipe),

Les équipes devront être composées de trois (03) membres dont obligatoirement une fille au moins. Tout équipe participante qui ne respecterait pas une telle obligation se verra retranchée 50 points à l'issue de la phase éliminatoire

(nationale et internationale). Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au concours.

Le Comité d'Organisation décide en dernier ressort de qui est éligible au concours.

Chaque équipe sera accompagnée d'un encadreur, faisant office de Représentant du Club, de la Faculté ou de l'Institution inscrite.

Les frais d'inscription des phases finales s'élèvent à la somme de 50 000 F CFA / équipe, payable avant la tenue du concours.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Aucune équipe ne peut être exonérée du paiement des frais d'inscription qui restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport / autorisation de voyage). Le Comité d'organisation ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre d'invitation, lettre de recommandation).

3. Langue

La seule langue du concours est le français.

4. Calendrier de la phase nationale

La phase nationale du concours est prévue pour se tenir du 11 au 14 Mai 2017.

5. Déroulement du concours

Les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux poules dite A et B (en fonction du nombre d'université participante).

A l'issue de cette manche éliminatoire, les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances.

Les candidats s'affronteront au cours de deux Catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

➤ Les épreuves écrites : elles sont au nombre de Trois (3) : - les Questions à Choix Multiples (QCM) - l'Intégration Africaine (IA) - le Qui suis-je ? (Q)

- Les Questions à Choix Multiples : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, 03 minutes pour y répondre.

- L'Intégration Africaine : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes à 08 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.

- Le Qui suis-je ? : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1er indice : 50 pts

2ème indice : 40 pts

3ème indice : 30 pts

4ème indice : 20 pts

5ème indice : 10 pts

➤ L'épreuve orale : La plaidoirie :

Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront 18 minutes pour chaque équipe, à raison de 15 minutes en principale et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 15 minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 7 minutes, ni moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (Mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigés par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique au Comité d'Organisation en 8 exemplaires tapuscrits chacun des mémoires devra être présenté lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Les candidats pourront consulter les critères de notation de la plaidoirie et des mémoires sur le site du concours : www.concoursgho.org.

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants avant le début de la compétition.

Les caractéristiques des mémoires sont les suivantes :

- Marges : Haut/Bas : 2 cm ; gauche/droite : 2 cm
- Police : Times New Roman 14 - Interligne : 1,5

6. Réclamations

Les réclamations des compétiteurs sont recevables à la fin de l'épreuve contestée. Si la réclamation porte sur le contenu de l'épreuve, elle est adressée au jury, qui statue discrétionnairement. Il peut solliciter l'avis du Comité Scientifique. Si la réclamation porte sur le total des points d'une manche, elle est formulée par l'équipe et déposée auprès du Comité scientifique du concours pour analyse. La réponse à la réclamation sera donnée à la fin de la rencontre.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité d'Organisation.

7. Jury

Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quelque soit le jury, il est composé en nombre impair. Les membres du Comité d'Organisation ne peuvent prendre part à aucun jury.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels désignés par le Comité d'Organisation. Sera membre du jury de la finale, un encadreur désigné par ses pairs.

8. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. L'université d'attache d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes qu'elles soient de la même poule ou non.

Pour conserver l'anonymat des équipes, elles seront désignées par des lettres qui leur seront attribués à la cérémonie d'ouverture. Chaque équipe doit garder secret son identification.

La violation des principes du concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

9. Prix et récompenses

La prise en charge des vainqueurs pour la représentation du Cameroun au concours international génies en herbe OHADA (La prise en charge sera fonction des apports de nos différents donateurs).

Tous les participants recevront des diplômes de participation et des ouvrages. Les prix suivants seront décernés : 1ère Meilleure Equipe, 2ème Meilleure équipe; Meilleur plaideur, Meilleur mémoire. A Chacune des catégorie énumérer correspond un prix auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations, des bourses, des stages et autres lots.

11. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation

12. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

13. Contacts

Arnaud TANGNFUT FEUTCHING

Président du comité technique d'organisation

Email : arnaud.feutching@gmail.com

Tel : 694.72.20.95

Ravel Benny DJIELON MOUTCHEU

Vice-Président du Comité technique d'organisation

Email : ravelbennydjielon@gmail.com

Tel : 693.27.53.40